

Nombre de conseillers en exercice : 14, Présents : 12, Votants : 14.

Étaient présents : MM. CHARLEUX, LISCOËT, MURET, TURQUETY, Mmes HELLIO, PROVOST, CONTE, MM CHAIN, COLLEU, COLLIGNON, COMPAGNON, SANTIQUET

Absents excusés : Mme JODIN procuration Mr CHARLEUX
 Mr BOUVY procuration Mr TURQUETY

Secrétaire de séance : Mr Jean-Louis COLLIGNON

1°) Approbation à l'unanimité du PV de la réunion du 1^{er} mars 2007 :

2°) 11/07 Annulation de la délibération n° 04/07 de la séance du 1^{er} février 2007 :

Concernant la délibération n°04/07 portant sur l'action d'ester en justice au sujet des dépôts de terres sur les parcelles appartenant à M. de la Panouse, M. le Maire confirme une nouvelle fois son opposition à cette délibération et propose au Conseil Municipal de se prononcer sur l'annulation de cette délibération.

Quatre élus s'appuyant sur le fait que la délibération avait déjà été votée et qu'ils ne souhaitaient pas revenir sur ce vote, ont fait part de leur intention de démissionner. Après être intervenu, M. CHAIN a remis sa lettre à M. le Maire, une déclaration a été lue par M. LISCOËT 1^{er} adjoint annonçant sa démission ainsi que celle de M. MURET 2^{ème} Adjoint, et Mme PROVOST Suzy, Conseillère, a indiqué qu'elle remettrait sa démission dans les prochains jours.

Mme PROVOST, MM CHAIN, LISCOËT, et MURET ont alors quitté la table du Conseil.

Les effectifs présents ont donc été modifiés comme suit :

- nombre de conseillers en exercice : 14
- Présents : 8
- Représentés : 2
- Votants : 10

M. le Maire propose de procéder au vote à bulletins secrets, l'Assemblée restante décide de voter à main levée la délibération suivante :

Le Conseil Municipal, par 9 voix pour, et une abstention (M. COMPAGNON), décide de rapporter la délibération n° 04/07 du 1^{er} février 2007.

A partir de 8 h 45, les élus restent au nombre de 8 présents, plus 2 pouvoirs, le quorum étant atteint, rien ne s'oppose au vote de toutes les délibérations prévues à l'ordre du jour.

3°) 12/07 Demande de subvention pour le programme triennal de voirie 2006-2008 :

Le Conseil Municipal, à l'unanimité

- autorise M. le Maire à demander auprès du Conseil Général une subvention au titre du programme départemental 2006-2007-2008 d'Aide aux Communes en matière de Voirie et ses dépendances. La subvention totale maximum s'élèvera à 106 260 € et devra correspondre à 70 % du montant des travaux hors taxes subventionnables.
- s'engage à utiliser cette subvention, sous son entière responsabilité, sur les voiries communales ou départementales pour réaliser les travaux figurant dans le dossier technique annexé à la présente délibération et conforme à l'objet du programme.
- s'engage à financer la part de travaux restant à sa charge.

4°) 13/07 Vote du taux des 4 taxes :

La commission finances qui a étudié les diverses possibilités propose au Conseil Municipal de faire varier les taux de manière proportionnelle de + 1,010036 % ce qui porte le produit fiscal attendu à 181 853,00 € au lieu de 180 048,00 € prévu, entraînant une augmentation de 1 805 € de la ressource fiscale. Les nouveaux taux s'établissent donc comme suit :

- Taxe d'habitation 4,81 % au lieu de 4,76 %
- Taxe foncière bâtie 7,43 % au lieu de 7,36 %
- Taxe foncière non bâtie 36,49 % au lieu de 36,13 %
- Taxe professionnelle 12,95 % au lieu de 12,82 %

Le Conseil Municipal décide à l'unanimité d'adopter ces taux.

5°) 14/07 Attribution des subventions aux Associations :

Suite à la réunion de la Commission Lien avec les Associations, M. le Maire présente au Conseil Municipal les montants des subventions que la Commission propose au Conseil Municipal de verser aux associations au titre de l'année 2007. Pour cette année le chiffre global s'élève à 8 500 € au lieu de 7 800 € en 2006. Le Conseil Municipal adopte à

l'unanimité ces montants. La liste des associations subventionnées sera annexée au budget 2007. Le budget ayant été voté au 31 décembre 2006, il y aura lieu d'effectuer une décision modificative intervenant ultérieurement dans l'ordre du jour du Conseil.

6°) 15/07 Décisions modificatives :

Le budget ayant été voté au 31 décembre 2006 au lieu du 31 mars 2007, tous les documents nécessaires à l'imputation budgétaire exacte ne nous étant pas parvenus à cette date, il y a lieu d'apporter des modifications. Le Conseil Municipal approuve à l'unanimité les modifications suivantes :

Modifications nécessaires à la gestion 2007

- Dépenses de Fonctionnement :

Compte	Libellé	BP	DM	Modifié
60633	Fourniture de voirie	988,87	8 754,00	9 743,87
6574	Sub Fonct Org Droit Privé	7 800,00	700,00	8 500,00

M. le Maire explique que la décision modificative affectée sur le poste de voirie (60633) a pour but de financer l'installation de 3 ralentisseurs (coussins berlinois) à Boulaincourt.

- Recettes de Fonctionnement :

Compte	Libellé	BP	DM	Modifié
7311	Contributions	173 000,00	8 853,00	181 853,00
74833	Etat/compensation taxe professionnelle	10 000,00	601,00	10 601,00

7°) 16/07 Décision du Conseil Municipal en ce qui concerne le poste de 1^{er} Adjoint (article 2122-18 du Code Général des Collectivités territoriales).

Conformément à l'article cité ci-dessus, M. le Maire explique au Conseil Municipal que lorsque le Maire a retiré les délégations qu'il avait données à un adjoint, le Conseil Municipal doit se prononcer sur le maintien de celui-ci dans ses fonctions. Suite au retrait de délégations prononcé à l'encontre de M. LISCOËT, M. le Maire propose au Conseil Municipal de statuer sur le maintien de M. LISCOËT à son poste de 1^{er} adjoint et procède au vote à bulletins secrets conformément à la loi.

A la question : faut-il maintenir M. LISCOËT à son poste de 1^{er} Adjoint ?

Le résultat du vote est le suivant :

Votants	Votes blanc ou nul	Suffrages exprimés	Vote « oui »	Votes « non »
10	0	10	1	9

8°) Questions diverses :

Permanences du bureau de vote pour le 1^{er} tour de l'élection Présidentielle du 22 avril 2007 :

8 h 00 – 10 h 30	: Christian COLLEU	–	Michel SANTQUET
10 h 30 – 13 h 00	: Didier JODIN	–	Emile TURQUETY
13 h 00 – 15 h 30	: Jacqueline COMTE	–	Colette JODIN
15 h 30 – 18 h 00	: Joël COMPAGNON	–	Etienne BOUVY
18 h 00 – 20 h 00	: Martha HELLIO	–	Emile TURQUETY

M. SANTQUET demande si les potelets qui ont été couchés par des camions, rue du Centre, vont être remplacés.

M. TURQUETY répond dans l'affirmative et M. CHARLEUX explique que le choix s'oriente vers des délimiteurs en tube suffisamment bas pour éviter qu'ils ne soient pliés de nouveau par les camions.

M. COMPAGNON craint que ces installations « en dur » ne lâchent et demande si des

modèles souples ne seraient pas mieux.

M. TURQUETY répond que cela coûte plus cher et que ce n'est pas résistant.

M.CHARLEUX précise qu'il existe des modèles relevables, qui très rapidement, ne se relèvent plus.

M.COMPAGNON dit qu'actuellement ces potelets couchés sont dangereux.

M.TURQUETY explique qu'en ce qui concerne les travaux divers de voirie, il serait peut-être préférable de les inclure dans les travaux de voirie de plus grande envergure, tels que ceux de la rue des Prés, afin de bénéficier de prix plus attractifs.

La séance est levée, tous les sujets à l'ordre du jour ayant été traités.

L'assistance a ensuite demandé à rendre la parole, avec l'accord de M. le Maire, un long débat s'en est suivi sur les dépôts de terres.

M. le Maire doit contacter M. le Sous Préfet afin d'obtenir, d'un organisme indépendant et officiel, que soit effectué un contrôle des dépôts actuels.